

AGENT RECENSEUR (H/F)

Dans le cadre du recensement de la population 2026, La Commune de SAINT-DIDIER, située au cœur de VITRÉ COMMUNAUTE, recrute deux agents recenseurs (H/F) à temps non complet dont l'enquête se déroulera du 16 janvier 2026 au 15 février 2026.

Descriptif des tâches à réaliser

- ☒ Se former aux concepts et aux règles du recensement,
- ☒ Effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses d'habitation à recenser sur son secteur et les faire valider par son coordonnateur,
- ☒ Déposer les documents du recensement et inciter les habitants à répondre par internet,
- ☒ Suivre l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet,
- ☒ Pour les réponses «papier», récupérer les questionnaires papier complétés par les habitants dans les délais impartis et effectuer les contrôles demandés,
- ☒ Relancer, avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les délais impartis,
- ☒ Rencontrer le coordonnateur communal régulièrement (au moins une fois par semaine),
- ☒ Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

Profils

Disponibilité : la durée de la collecte étant strictement limitée, l'agent recenseur doit contacter l'ensemble des habitants à recenser dans son secteur dans des délais très courts. Pour cela, il doit être en capacité de se rendre dans toutes les adresses d'habitation à recenser dans son secteur à différentes heures de la journée, du lundi au samedi. Une partie de la population est accessible en soirée, mais de nombreuses personnes sont aussi joignables en journée (retraités, personnes en horaires décalés, personnes sans emploi...)

Capacité à assimiler les concepts : l'agent recenseur doit assimiler et mettre en oeuvre les concepts et les règles qui lui sont détaillés lors de sa formation. Il doit savoir se repérer et lire un plan. Il doit savoir remplir un formulaire administratif simple.

Compétences relationnelles : l'agent recenseur doit être à l'aise dans les contacts avec la population. Il devra parfois convaincre et argumenter, souvent rassurer, aider certaines personnes à remplir les questionnaires, répondre à leurs questions. Courtoisie et bonne présentation sont indispensables. Une bonne connaissance de la commune est un plus, pour faciliter à la fois le repérage des adresses et le contact avec les habitants.

Moralité, neutralité et discrétion : l'agent recenseur est au contact de la population et peut être invité à pénétrer dans le logement des personnes recensées. Il ne doit en aucun cas y faire état de ses opinions ou éventuels engagements politiques, religieux ou syndicaux et, bien entendu, il doit être d'une parfaite moralité. Il doit respecter scrupuleusement le secret statistique et veiller à la stricte confidentialité des données individuelles qu'il est habilité à collecter, mais aussi de toutes les autres informations qui pourraient lui être communiquées lors des échanges avec les habitants.

Ordre et méthode sont des qualités requises pour la bonne exécution des opérations à effectuer, en particulier pour :

- La tournée de reconnaissance qui est à effectuer entre les deux séances de formation,
- La numérotation des logements et son report sur les documents du recensement,
- L'organisation de son planning de visites,
- Le suivi des réponses internet et papier et la relance des ménages non répondants,
- La bonne tenue de son carnet de collecte,
- Le classement des questionnaires papier collectés.

Sensibilisation à internet : l'agent recenseur doit systématiquement proposer aux habitants de répondre par internet.

Informations complémentaires

Rémunération selon un barème forfaitaire par bulletin individuel et par feuille de logement, savoir :

➡ **1,40 €** par formulaire renseigné « bulletin individuel »

➡ **1 €** par formulaire renseigné « feuille de logement »

En outre, les agents recenseurs recevront un défraiement de 40 € par séance de formation suivie et un forfait de 100 € par personne pour frais de transport en cas d'utilisation du véhicule personnel et 75 € pour la tournée de reconnaissance.

Candidature (lettre de motivation et CV) à adresser à l'attention de Monsieur le Maire par mail à l'adresse suivante : rh@saintdidier35.fr